

Le Tas-faou de Guichen

Réalisation : Langlamet Élise, Le Dez Aurégane, Lepesant Yanis et Morel Quentin, 2022



Introduction

Guichen, commune bretonne située en Ille-et-Vilaine, appartient à la deuxième ceinture de Rennes métropole et est située à une vingtaine de kilomètres au sud de celle-ci.

Notre projet de réhabilitation s'étendra sur la parcelle 0990 de Guichen, dans le centre-ville, en face de l'église, au 27 rue Général Leclerc. Cette rue commerçante constitue l'une des rues les plus fréquentées du centre-ville. La situation de la parcelle 0990 est donc stratégique. On trouve sur cette parcelle de 1 620 m² un parking ainsi que des locaux commerciaux abandonnés de 585 m², abritant auparavant une auto-école, un kebab, et deux magasins de mode.

Le « Tas-fau » signifie « godet » en breton²⁰. C'est un petit gobelet, sans pied ni anse.



Sommaire

- ★ Présentation et pertinence du projet *p. 3 - 6*
- ★ Acteurs intervenant dans le projet *p. 7 - 10*
- ★ Planning prévisionnel du projet *p. 11 - 13*
- ★ Réglementation *p. 14 - 15*
- ★ Coûts financiers et subventions *p. 16 - 19*
- ★ Esquisses et représentations du projet *p. 20 - 28*
- ★ Publicité du projet *p. 29 - 30*
- ★ Évaluation du projet *p. 31 - 32*
- ★ Bibliographie et logiciels utilisés *p. 33*



I – Présentation et pertinence du projet



- ★ Présentation globale
- ★ Usages
- ★ Enjeux

Présentation globale et enjeux du projet

Notre projet est né avec l'idée de réhabiliter les locaux situés sur la parcelle afin d'en faire un lieu culturel, social et multi-générationnel. En effet, l'objectif principal du projet est de concevoir un lieu multiculturel. Cela permettrait en effet de redynamiser le centre-ville de Guichen. Ce projet urbain s'inscrit dans une dynamique associative. En effet, de nombreuses activités culturelles seront proposées autour d'un bar associatif et d'une scène, permettant d'accueillir de nombreux artistes. De plus, des activités éducatives seront proposées en lien avec les écoles de la commune, ainsi que l'Ehpad. Le site sera ouvert du mardi au dimanche.

- La population du Guichen est jeune. Cela permet d'avoir un véritable dynamisme sur la commune. Nous savons que Guichen voit croître sa population chaque année du fait d'une forte immigration qui montre que la ville attire des personnes extérieures. L'EHPAD présente dans le centre vient renforcer le tissu social multigénérationnel de la commune.
 - *Comment dynamiser le centre-ville tout en favorisant la mixité sociale ?*
- Guichen est le chef-lieu de la communauté de commune, c'est la commune la plus peuplée, elle concentre les activités et services. Sur un territoire où le circuit court est une initiative de plus en plus démocratisée, l'action solidaire est un volet intéressant pouvant être le levier d'une intégration plus facile des populations nouvelles extérieures. Guichen constitue une vitrine pour le territoire et doit être le modèle de nouvelles formes de solidarités.
 - *Comment la commune de Guichen pourrait-elle profiter de son statut « dominant » pour impulser une nouvelle dynamique solidaire à l'échelle de la communauté de commune ?*
- L'hypercentre de Guichen est victime de la présence des zones commerciales extérieures sur son territoire. Ces zones fragilisent les petits commerces du centre-ville. Avec le réseau Petite Ville de Demain qui profite à la commune de Guichen, l'enjeu de la commune est de réussir à re-dynamiser le centre-ville pour le rendre plus attractif. Cela pourrait se faire par le développement d'une autre forme d'activité, plus associative et solidaire entre commerçants.
 - *Comment la commune de Guichen peut-elle démarquer son activité en centre ville pour pouvoir impulser un nouvel élan aux petits commerces artisanaux ?*

Objectifs

1) Objectif social et solidaire :

Le Tas-faou de Guichen s'inscrit dans la volonté de créer un lieu multi-générationnel et où la mixité sociale serait au cœur du projet. En effet, ce lieu serait propice aux rencontres entre habitants (jeunes et personnes âgées), producteurs, etc. Cette dynamique pourrait également s'étendre au-delà des limites de la commune. De surcroît, dans notre établissement, la solidarité constituerait un élément important, avec notamment une cohésion entre producteurs locaux proposant leur produits au bar associatif ou dans la vitrine. De plus, le tableau solidaire permettrait aussi de renforcer l'entraide entre les habitants. Enfin, l'établissement encourage la récupération de matériaux pour le mobilier.

2) Objectif urbanistique :

Notre projet s'inscrit dans une initiative de renouvellement urbain, ce qui limiterait ainsi l'étalement urbain sur la commune de Guichen. Par ailleurs, situé dans l'hyper-centre de Guichen, cet établissement serait un élément de revitalisation de ce dernier. Aussi, le parking serait réduit afin de créer un petit espace vert qui limiterait l'artificialisation des sols et amènerait de la verdure dans le centre.

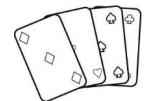
3) Objectif environnemental :

Bâtiment réhabilité qui respecte la loi de 0 artificialisation net des sols. Les matériaux utilisés sont en faveur d'un développement plus durable (isolation, matériaux de récupération pour le mobilier). Les espaces extérieurs intégreront des espaces verts pour rendre les sols plus perméables.

Usages



Le **bar associatif** sera situé dans la pièce principale. Les usagers pourront y trouver diverses animations musicales, des petits concerts avec des artistes locaux, ou bien des intervenants de la commune comme le Musicole ou la chorale du collège de Guichen. La scène présente dans la grande salle permet aussi d'accueillir la troupe de théâtre de Guichen : Le Pied en coulisses. De plus, des films d'auteur et court-métrages seront diffusés tous les dimanches à 15h à l'aide d'un projecteur. Une étagère de produits locaux disponibles à la vente sera installée. Nous retrouverons également un grand tableau solidaire sur lequel les habitants pourront inscrire leurs besoins pour certaines tâches (baby-sitting, déménagement, coupe de bois). Pour finir, les toilettes avec accès PMR seront situées au fond à gauche de la pièce.



La **salle de jeux** accueillera plusieurs activités : un billard, un baby-foot, deux jeux de fléchettes avec lesquels il sera possible d'organiser des tournois. Nous pourrons également retrouver des tables de jeux avec lesquelles il sera possible de jouer aux cartes et autres jeux de société. Enfin, nous pourrons y retrouver une télévision sur laquelle des consoles de jeux ainsi qu'un lecteur DVD seront reliés pour pouvoir jouer ou regarder des films dans un espace salon aménagé.



Une **bibliothèque solidaire** sera également mise en place ; les usagers pourront y déposer et emprunter des livres. Des places assises permettent de pouvoir lire dans un petit espace intérieur. De plus, accolé à cet espace, nous pourrons trouver une **salle réservée à des activités manuelles** qui sera à disposition des écoles pour des activités pédagogiques.



Des **espaces extérieurs** : une terrasse relativement grande et équipé de tonneaux pour la consommation du bar. On retrouve une aire de pétanque ainsi qu'une planche de palet fixe autour de celle-ci pour créer une atmosphère ludique. Un second espace constitué de verdure accueillera des transats qui pourront servir aux lecteurs de la bibliothèque solidaire. Nous retrouverons également des jardins partagés qui seront à disposition des activités extra-scolaires en lien avec les résidents de l'EHPAD.

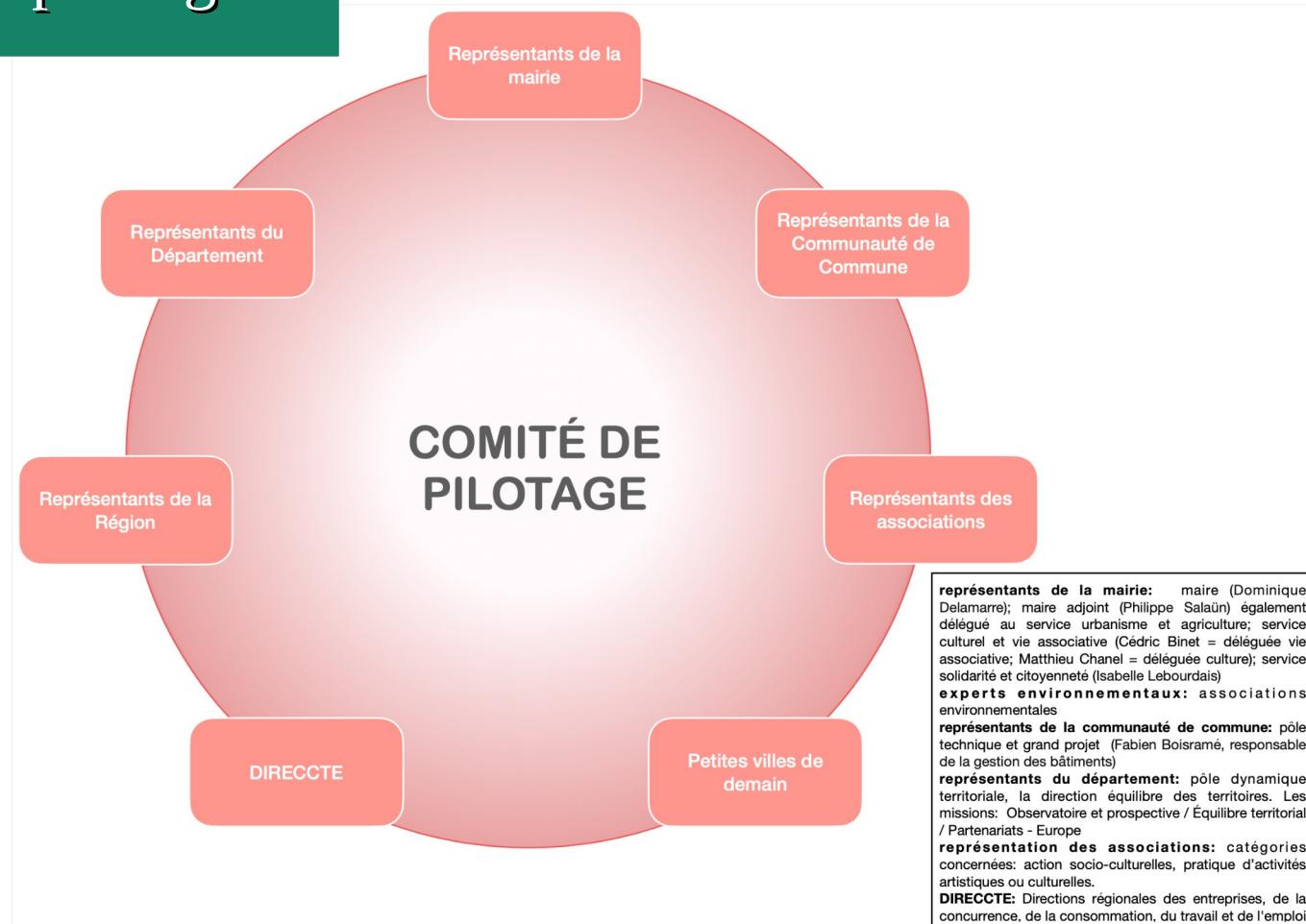


II – Acteurs intervenant dans le projet

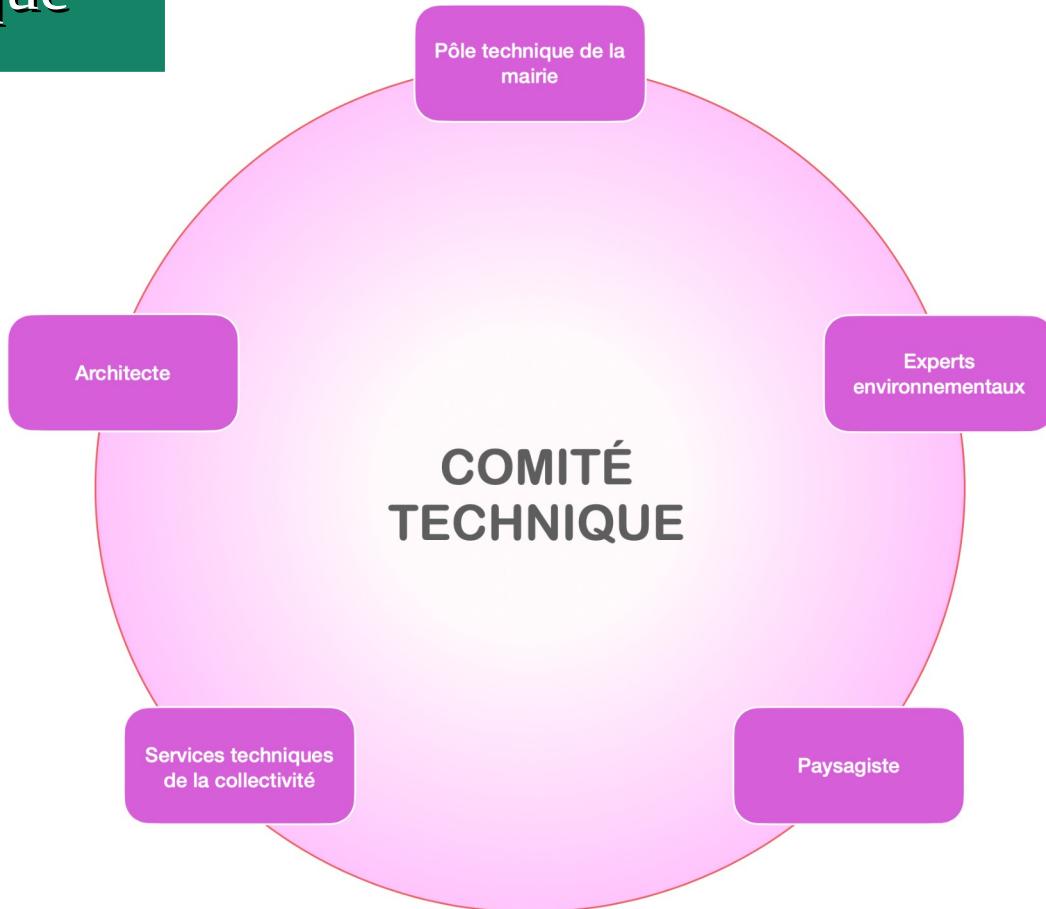


- ★ Comité de pilotage
- ★ Comité technique
- ★ Comités des usagers
- ★ Liste des producteurs associés potentiels

Comité de pilotage



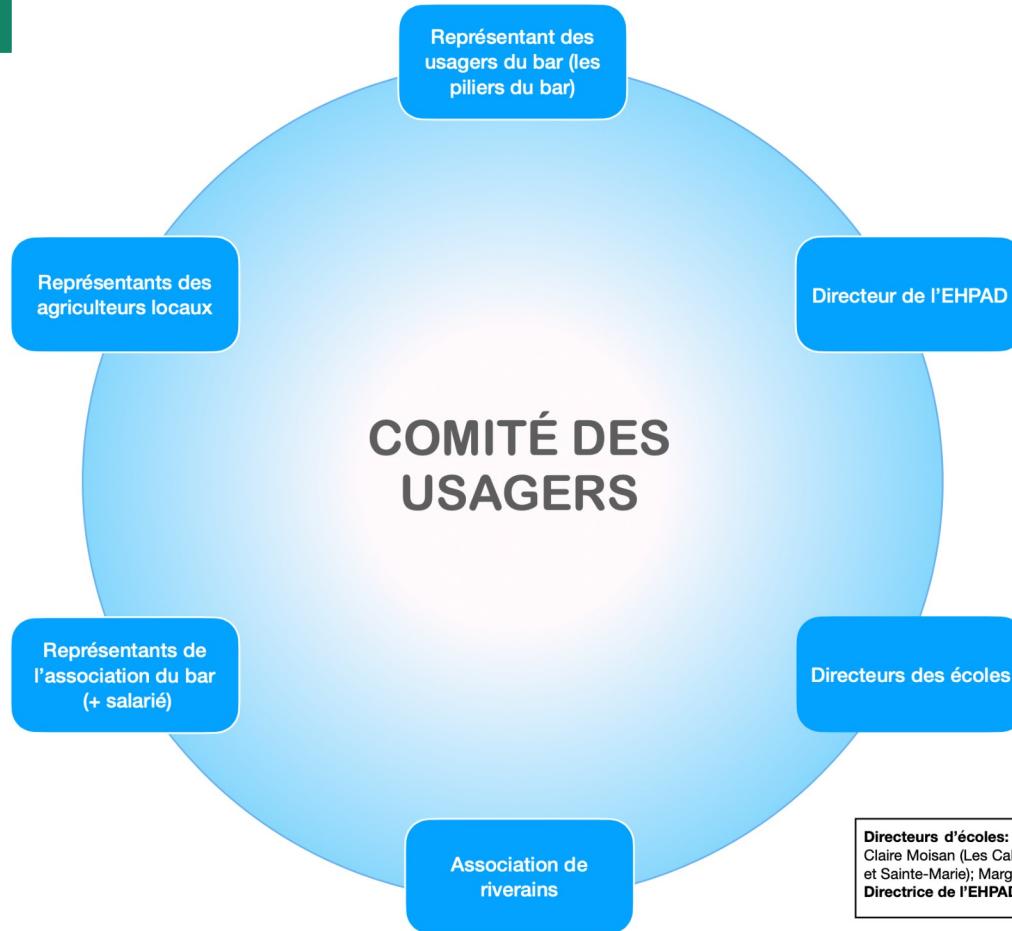
Comité technique



Comité des usagers

Liste des producteurs associés potentiels :

- Boulangeries (Bazin, boulangerie d'à côté, Au fournil de Thierry) pour le pain nécessaire pour les toasts
- Association Valle Piola Ecovillage Project pour du fromage
- Le pré de la rivière (35000 Chanteloup) pour des rillettes de volaille et de porcs, confitures
- Qualité viande (boucherie Guichen) pour du pâté et rillettes



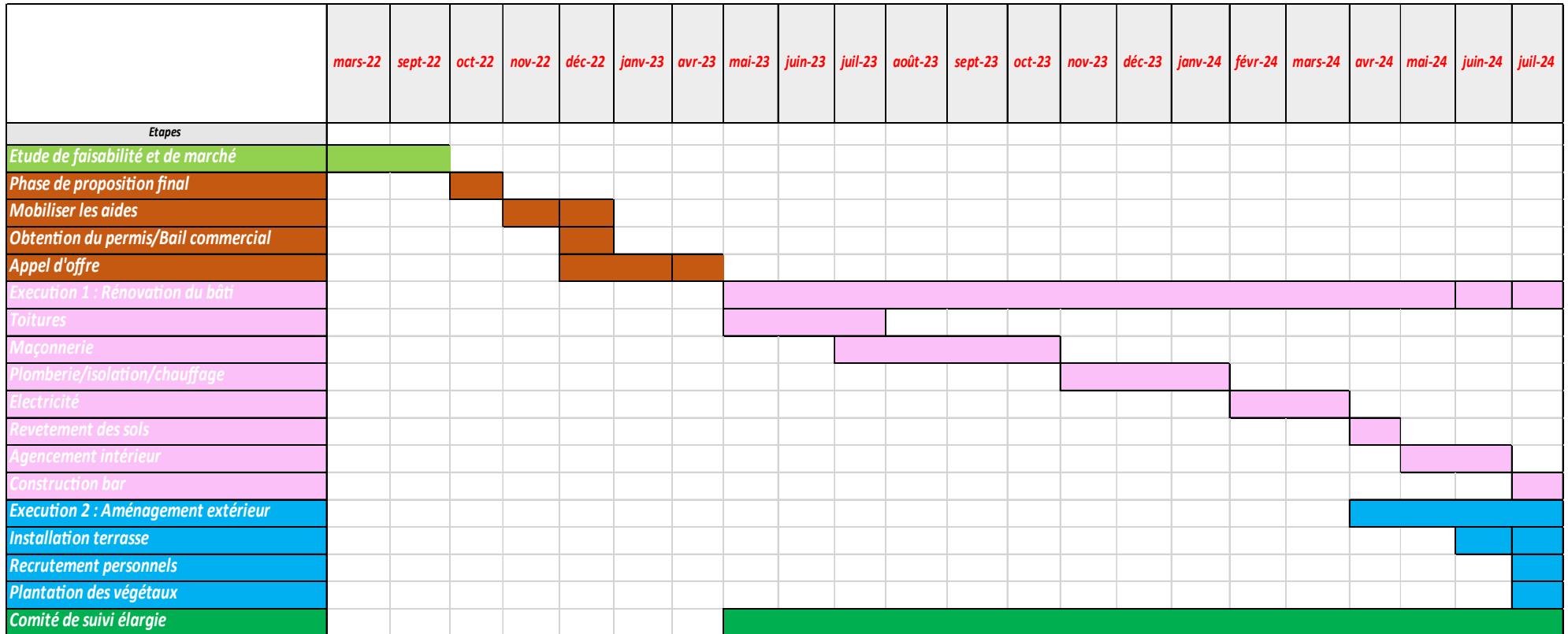


III – Planning prévisionnel du projet



- ★ Diagramme de Gantt
- ★ Explication du diagramme

Diagramme de Gantt



Explications du diagramme de Gantt

Le diagramme de Gantt présente les étapes du projet allant de Mars 2022 et Juillet 2024, soit une période de 2 ans et 4 mois. La dernière phase se termine en Juillet 2024 pour une ouverture effective début Août 2024. Dans ce diagramme, 3 principales phases se succèdent.

Dans un premier temps, le diagramme présente les phases d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Définitif (APD). Ces deux phases complémentaires forment la première étape du projet et lancent les fondations juridiques et budgétaires du projet. La phase d'APS se compose d'une phase d'étude de marché et de faisabilité s'étalant sur 7 mois. Elle trouve son intérêt dans la mise en place des premières estimations budgétaires du projet. On y retrouve les premiers scénarios des projets et les premières ébauches de plans. La fin de cette première phase signifie la signature définitive de l'enveloppe budgétaire suite aux différents diagnostics du bâtiment, ainsi que les plans finaux et les objectifs du projet. On retrouve à la suite de cela la phase de l'APD (5 mois) qui conclut les plans (1 mois) et le début des démarches juridiques pour l'obtention des aides (2 mois) et du permis de construire. Cette dernière étape se termine par l'appel d'offres aux entreprises pour la réalisation des travaux (3 mois).

Pour continuer, suite à l'appel d'offres, on a la première exécution des travaux. Celle-ci dure 15 mois. Avec la toiture en mauvais état, la durée de rénovation a été allongée à 3 mois. La toiture doit être la première exécution pour éviter tout problème lié à l'humidité lors du chantier pour les autres étapes du gros œuvre qui se succèdent. La maçonnerie commence un mois avant la fin des travaux de la toiture et s'étale sur une durée de 4 mois. La fin des travaux de la toiture et de la maçonnerie signifient la fin du gros œuvre concernant le bâtiment. Pour finir la première exécution, on retrouve successivement la plomberie, l'isolation et le chauffage (3 mois), l'électricité (2 mois), le revêtement des sols (1 mois), l'agencement de l'intérieur (2 mois) et la construction du bar (1 mois).

Ensuite, nous avons la deuxième exécution qui commence à partir du revêtement des sols de l'exécution 1, et se termine 4 mois plus tard. Elle se compose de l'installation de la terrasse (2 mois), du recrutement du personnel et de la plantation des végétaux. Ces deux étapes s'étalent sur 1 mois.

Pour finir, nous avons mis en place un comité de suivi de la première exécution jusqu'à la fin de la dernière exécution. Ce comité de suivi élargi comprend les citoyens de Guichen, mais aussi les responsables politiques qui se sont joints au projet.



IV – Réglementation



- ★ Le terrain
- ★ Le bar associatif

Réglementations appliquées sur le terrain et le bar associatif

Le **terrain** : La parcelle dont il est question dans notre projet est la n° 990 du plan cadastral communal. Cette zone est classée zone à urbaniser en priorité (ZUP) dans le PLU communal. Le plan d'aménagement et de développement durable PADD indique qu'il faut conforter ou étoffer le commerce de proximité en centre-ville. C'est pourquoi la commune destine ce secteur pour de l'habitat ou du commerce. Elle précise cependant que le parking présent devant l'église doit être préservé en partie du fait de son statut d'espace public et de son rôle important pour le stationnement en centre-ville. De son côté, l'OAP confirme l'orientation de cette parcelle pour du commerce ou de l'habitat mais précise certains éléments. Les aménagements futurs de cette zone devront prendre en compte la présence de l'église en face ainsi que le renforcement de la sécurité sur la rue du Général Leclerc. La composition urbaine, l'insertion urbaine et la qualité de l'architecture devront être particulièrement soignées du fait du vis-à-vis face à l'église.

Le **bar associatif** : le bar est régi sous une forme associative de 1901. Ce statut permet un dégagement de bénéfices ainsi que l'engagement des salariés. Il est nécessaire d'obtenir une licence de débit de boissons. Il n'y a aucune démarche obligatoire concernant l'administration fiscale. Certaines peuvent cependant être considérées comme lucratives (dans le cas où le budget boissons représente la majorité du chiffre ou que les recettes dépassent 72 432 €). Dans ce cas, les rentrées d'argent devront être déclarées. Pour notre établissement, les recettes étant principalement assurées par la catégorie boissons, il sera concerné par cette réglementation. Pour ce qui est de la TVA, un bar associatif peut en être dispensé si l'établissement applique le régime de franchise en base qui est applicable lorsque les recettes dépassent 82 800 €.





V – Coûts financiers et subventions



- ★ Coûts
- ★ Subventions

Coûts

Estimation d'un exercice sur une année comptable :

Total	Critères	Coût unitaire	Quantité	Total
	Charges directes			
	Salaires	1 803,12 €	24	43 274,88 €
	Fûts bières (20L)	25,00 €	600	15 000,00 €
	Nourriture	7 000,00 €	1	7 000,00 €
				65 274,88 €
	Charges indirectes			
	Eau	2,98 €	100	298,00 €
	Electricité	0,15 €	25 600	3 840,00 €
	Charges Fixes			
	Remboursement crédit	2 694,00 €	12	32 328,00 €
	Sacem	800,00 €	1	800,00 €
Total				37 266,00 €
Total général				102 540,88 €
	Chiffres d'affaires			
	Boissons	3,00 €	24000	72 000,00 €
	Autres produits	2,00 €	3500	7 000,00 €
	Adhésions	10,00 €	493	4 930,00 €
	Aides SACEM	250,00 €	5	1 250,00 €
	Concerts	250,00 €	35	8 750,00 €
Chiffre d'affaires		93 930,00 €		
	Aide petite ville de demain circuit-court	4 800,00 €	1	4 800,00 €
	Aide emploi aidé	5 000,00 €	1	5 000,00 €
Total				103 730,00 €
Bénéfices				1 189,12 €

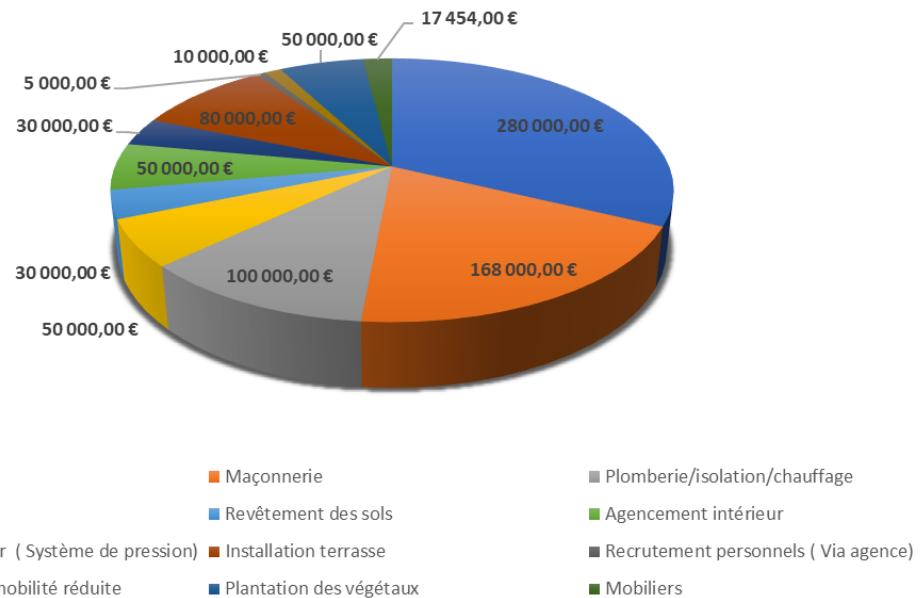
Les estimations de ce tableau montrent les estimations des coûts et des bénéfices réalisés sur une année comptable. Les coûts sont divisés en 3 parties avec les **charges directes** qui sont les salaires. Ils représentent les coûts les plus importants de la structure. Ensuite, vient l'achat des fûts de bières toutes taxes comprises et la nourriture déjà préparée comme les saucissons ou les chips, mais également les fournitures pour les boissons non alcoolisées.

Il y a ensuite les **charges indirectes** (eau et électricité) et les **charges fixes** avec le paiement de la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) pour la diffusion de la musique dans un endroit accueillant du public et le remboursement du crédit de 581 389 €. Ce crédit est contracté sur 20 ans par la mairie à un taux de 1%. Les mensualités sont de 2 674 € avec un coût du crédit s'élevant à 6 319 €.

Le **chiffre d'affaires** se compose de la vente de boissons à une moyenne de 3€ par boisson. La vente des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées dans les catégories « Autres produits ». L'adhésion est de 10 € par personne sur une année en faisant une estimation d'une adhésion à hauteur de 5 % de la population. Les aides de la SACEM pour les concerts avec un maximum de 5 par année. Et pour finir nous retrouvons les chiffres d'affaires par concert qui se rajoute au chiffre d'affaires global. Pour finir, on a les différentes **aides** : l'aide du label petite ville de demain pour les circuits courts, et l'aide pour l'emploi aidé.

Coûts

Estimation de la répartition du coût des travaux



Equipements	Quantité	Coûts
Jeux de fléchettes	2	220,00 €
Table de Jeux	1	350,00 €
Ordinateur	1	600,00 €
Plomberie:		
Urinoirs	3	450,00 €
Toilettes	3	360,00 €
Lavabos	4	360,00 €
Miroir	1	120,00 €
Evier	1	160,00 €
Lave vaisselle	1	860,00 €
Gazinière électrique	1	400,00 €
Salle principale:		
Téléphone fixe	1	30,00 €
Vidéo projecteur	1	100,00 €
Télévision	1	320,00 €
Vitrine frigorifique	1	1 530,00 €
PS4	4	300,00 €
Luminaires plafonniers	4	200,00 €
Canapés	4	2 000,00 €
Tables basses rectangulaires, 1 table basse carrée	2	240,00 €
Etagère pour produits locaux	1	200,00 €
Tables rondes	5	1 500,00 €
Chaises	15	555,00 €
Tabourets	6	267,00 €
Comptoir	1	120,00 €
Etagère pour la vaisselle + boissons du bar	1	1 000,00 €
Tableau craie	1	255,00 €
Baby-Foot	1	1 100,00 €
Micros	2	515,00 €
Casque	1	60,00 €
Source de modulation : IR-100	1	600,00 €
Amplificateur matriciel : AM 6100	1	900,00 €
Enceintes compactes 40W: PBT 60 BL	1	75,00 €
Enceintes compactes 20W: RS-4030T BL	1	60,00 €
Haut-parleurs encastrables 15W: CSL-615T	1	52,00 €
Haut-parleurs encastrables 20W: IW-200T	1	55,00 €
Extérieur		
Parasols	2	900,00 €
Récupérateur d'eau de pluie	1	200,00 €
Guirlande terrasse	2	60,00 €
Table longue pique-nique	2	140,00 €
Coussins banquette	4	80,00 €
Chaises Longues	4	160,00 €
Total estimé	91	17 454,00 €

Subventions

Aides	Descriptions	Prise en charge	Résultats
Label Petite ville de demain par la banque des territoires.	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire label petite ville de demain avec la banque du territoire, prêt renouvellement urbain	Le cout du maître d'oeuvre et des études techniques.	20 000 €
FEDER	L'entrepreneuriat social, l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et l'économie sociale et solidaire.	20% du coût des travaux	174 000,00 €
Aide de l'Etat sur avance de subvention	Aide de l'Etat sur les investissements de collectivités	5% du coût des travaux	43 500,00 €
ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	Des aides de l'ANAH peuvent être perçues dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment.		Pas encore possible de le déterminer
Mécénat/Commune	Le mécénat est très courant dans le milieu associatif	5% du coût des travaux	43 500,00 €
FDVA	Le Fonds de développement de la vie associative, compris entre 1000 et 10000	Moyenne en Bretagne en 2021 : 1861 €	1 861,00 €
Pass commerce-artisanat – Vallons de Haute Bretagne Communauté / Région Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit être inscrite au registre du commerce et des sociétés, ou au répertoire des métiers • Son effectif en personnel doit compter, au maximum, 7 équivalents temps plein. 	30% des investissements sur les coûts d'aménagements	25 000,00 €
Aide SACEM	Pour les cafés et restaurants : prise en charge fiscale	250 € de charges sociales et fiscales prises en charge sur un concert (sur 3 événements maximum)	750€ sur l'année
		TOTAL	308 611,00 €



VI – Esquisses et représentations du projet

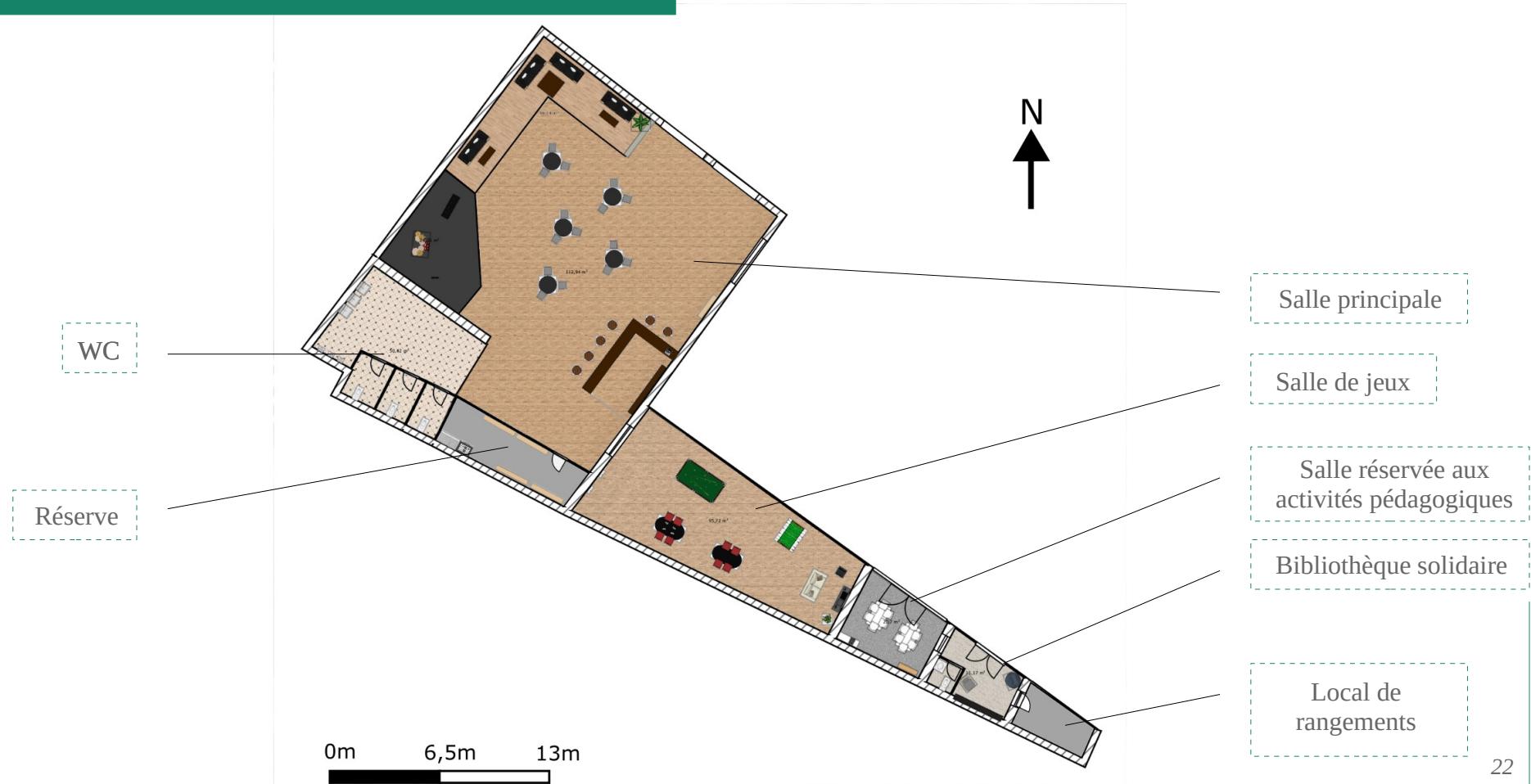


- ★ Vue d'ensemble
- ★ Plan de l'intérieur du bâtiment
- ★ Les intérieurs
- ★ Les extérieurs

Vue d'ensemble



Plan de l'intérieur du bâtiment



Les intérieurs

★ La salle principale



Entrée

Tableau solidaire



WC



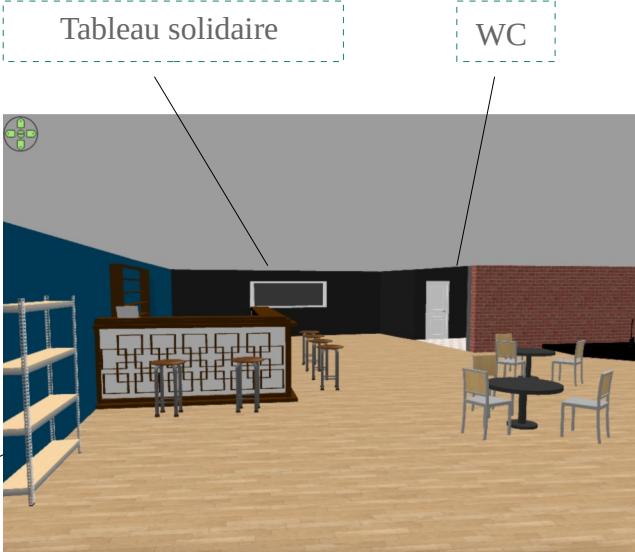
Bar

Étagère de produits locaux

Estrade



Accès à la terrasse



Scène



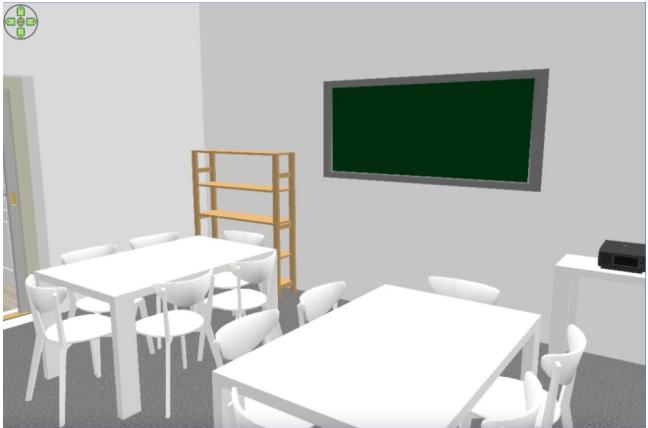
★ *Réserve et WC*



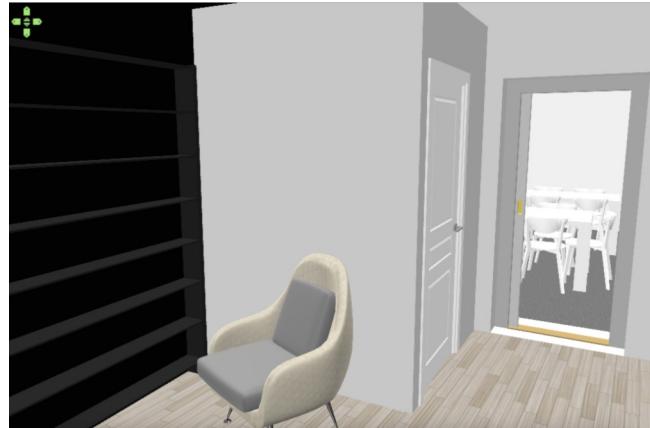
★ *Salle de jeux*



★ *Salle réservée aux activités pédagogiques*



★ *Bibliothèque solidaire*



Les extérieurs

★ Entrée

Avant



Après



★ Terrasse

Avant



Après



Realisation : le Lieu Hurezane . 2022

★ Coin détente et potagers

Avant



Après



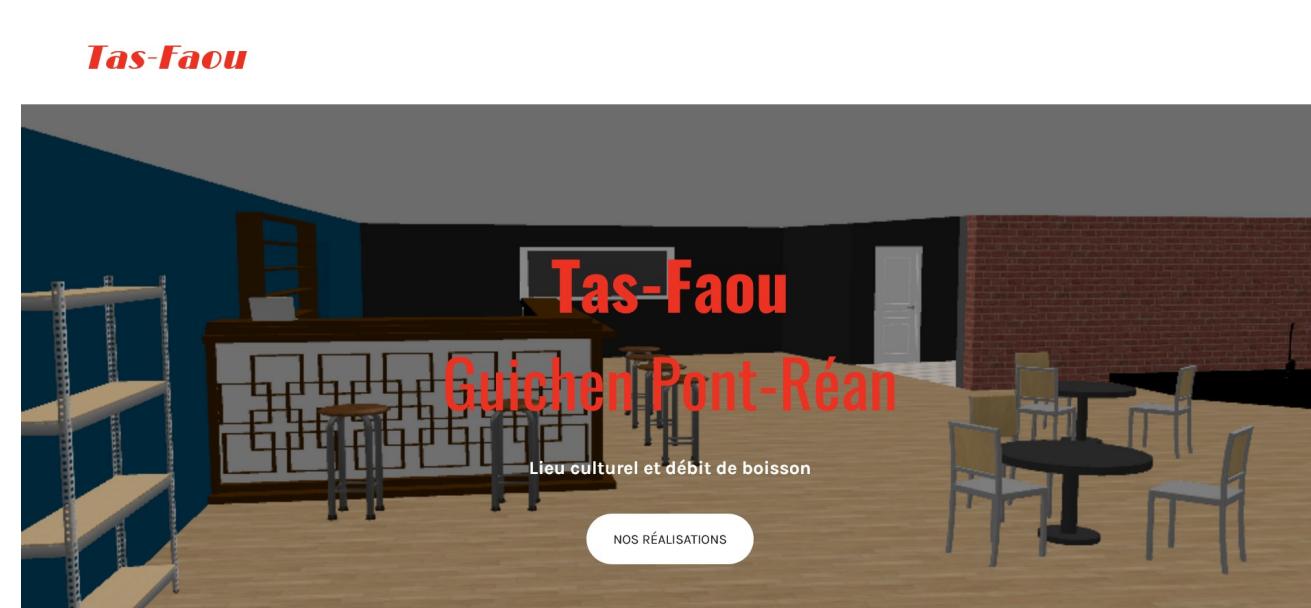


VII – Publicité du projet



- ★ Création d'un flyer
- ★ Mise en place d'un site web

Création d'un flyer et mise en place d'un site web



Retrouvez nous sur : <https://tas-faou.hubside.fr/>



VIII – Évaluation du projet



- ★ Avantages
- ★ Inconvénients
- ★ Limites

Avantages – Inconvénients - Limites

Avantages

- Localisation dans l'hypercentre : un lieu animé (animations mensuelles, événements culturels gratuits) et dont l'accès est idéal pour tous. Les habitants du centre-ville n'ont pas forcément besoin de prendre la voiture.
- Réhabilitation complète de l'espace laissé à l'abandon : dynamisation d'un espace central de la commune.
- Un projet transversal autour de plusieurs thématiques / aspects (social, environnemental..)
- Un projet intergénérationnel : lieu de rencontres et de transmission de savoirs entre les personnes âgées et les plus jeunes
- Établissement culturel rayonnant sur l'ensemble de la communauté de communes des Vallons de Haute Bretagne et attirant sa population.
- Création d'un emploi fixé et d'un emploi aidé dans la commune.

Inconvénients

- Les riverains sont à proximité directe. Ils peuvent se réunir en collectif afin d'empêcher l'aboutissement du projet et ainsi éviter les nuisances sonores du lieu.
- La forme du bâtiment n'est pas idéale pour l'espace bibliothèque. En effet, l'accès PMR peut être limité dans cet espace restreint.
- Diminution des places de parking à cause au jardin partagé. L'utilisation de celui de celui l'église est possible, mais cela implique le déplacement des problèmes de stationnement et non pas leur résolution.
- Le montage du projet peut durer un certain temps, l'ouverture est prévue pour septembre 2024.
- Obligation de conserver un espace de stationnement : cela limite l'essor de projets nouveaux comme l'installation d'un deuxième espace de palet.
- La logistique des animations à mettre en place n'est pas forcément simple, il faut varier les animations pour attirer toutes les générations.

Limites

- Le budget du projet : il n'est pas dit que la mairie ait la capacité de le financer.
- Le projet repose essentiellement sur du bénévolat. Il y a donc un risque car il faut que la population soit vraiment intéressée. Il faut s'assurer de la motivation de la population auprès du projet.
- Il existe un risque de concurrence avec les autres établissements de la commune du même secteur d'activité (cinéma, La Grange, bibliothèque..).
- Les riverains proches du site pourraient se réunir pour se plaindre des nuisances, notamment sonores.
- Étant étudiants, nous n'avons pas pu obtenir les mesures exactes de la parcelle. Le budget n'est pas précis. Nous ne savons donc pas exactement ce qu'il y a rénover.

BIBLIOGRAPHIE & LOGICIELS UTILISÉS

- RAPPORTS :

- RAPPORTS :

 - « Quels « modèles » de création et de fonctionnement des cafés associatifs ? », Réseau des Cafés Culturels Associatifs, étude réalisée depuis 2014. {https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2018-06/Etude_fonctionnement_cafes_associatifs_2014.pdf}

- SITES WEB :

- SITES WEB :

 - « *geoportail.gouv.fr - le portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN* », Institut national de l'information géographique et forestière, mis à jour en 2022, consulté le 06/04/2022 {<https://www.geoportail.gouv.fr/>}
 - « *Guichen Pont-Réan* », mairie de Guichen, mis à jour en 2022, consulté le 06/04/2022 {<https://www.guichenpontrean.fr/>}
 - « *geoportail-urbanisme.gouv.fr - le portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN* », Institut national de l'information géographique et forestière, mis à jour en 2022, consulté le 06/03/2022 {<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>}
 - « *Vallons de Haute-Bretagne Communauté* », Vallons de Haute Bretagne Communauté, mis à jour en 2022, consulté le 06/04/2022 {<https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/>}
 - « *Pays des Vallons de Vilaine* », mairie de Créalville, mis à jour en 2022, consulté le 06/04/2022 {<https://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/>}
 - « *La finance pour tous, le site pédagogique pour l'argent et la finance - calcul des taux d'intérêts* », mise à jour en 2022, consulté le 04/04/2022 {<https://lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-credit-immobilier/>}
 - « *France cadastre - le cadastre Français accessible à tous* », mis à jour en 2022, consulté le 06/04/2022 (<https://france-cadastre.fr/>)
 - « *Aides PVD | Les aides mobilisables dans le cadre du programme Petites villes de demain* » - L'Agence nationale de cohésion des territoires et Aides-territoires, consulté le 06/04/2022 {<https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>}
 - « *Toute l'europe.eu - comprendre l'Europe* », GIE Toute l'Europe, mis à jour en 2022, consulté le 03/03/2022 {<https://www.touteurope.eu/>}
 - « *Leroy Merlin* », mis à jour en 2022, consulté le 04/04/2022 {<https://www.leroymerlin.fr/>}

- LOGICIELS UTILISÉS :

- LOGICIELS UTILISÉS :

 - Sketchup
 - Sweet home
 - La suite office
 - Upside